

# LISTE DES DELIBERATIONS 44° réunion plénière du Conseil Municipal du 05 novembre 2025

### Le Conseil Municipal :

		Approbation du procès-verbal de la 43ème séance plénière en date du 29 septembre 2025			
1	Approuve sous 33 voix pour	le procès-verbal de la 43ème séance plénière en date du 29 septembre 2025			
_		Rapport d'activité 2024 du délégataire du réseau de chaleur			
2	Prend acte	de la communication du rapport d'activité 2024 de la société ENERGIE SARREGUEMINES CONFLUENCES délégataire du réseau de chaleur sur le territoire de la collectivité.			
3		Rapport d'activité 2024 du délégataire chargé de la gestion de l'aérodrome de Sarreguemines- Neunkirch			
	Prend acte	de la communication du rapport d'activité 2024 relatif à la gestion de l'aérodrome de Sarreguemines.			
		Rapport d'activité de la chambre funéraire pour 2025			
4	Prend acte	de la communication du rapport d'activité 2024-2025 de l'entreprise de Pompes Funèbres BACKES, délégataire de la chambre funéraire rue des Bosquets.			
_		Avenant 2 à la convention d'OPAH-RU 2022-2026, dans le cadre de la mise en conformité avec la			
5		réglementation « Mon Accompagnateur Rénov » (MAR) Modification de l'AP/AE-CP « suivi-animation de l'OPAH-RU »			
	Décide sous 33 voix pour	d'approuver le contenu de l'Avenant 2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU), et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer pour la Ville de Sarreguemines.			
		Modification de l'AP/AE-CP « suivi-animation de l'OPAH-RU »			
6		de voter, concernant l'AP/AE-CP en cours « Suivi-Animation de l'OPAH-RU (OPAHRU22) »			
		Ci-dessous, les modifications en termes de montant global et de crédits de paiements 2026 comme suit :			
	Décide sous 33 voix pour	Cette opération est créée en AP/CP (part investissement) et AE/CP (part fonctionnement) sur une période de 5 ans, de 2022 à 2026 (montant global : 1 036 070,- €).  Montant de l'AP/CP (investissement) : 814 200,- €  Cumul dépenses réalisées au 31/12/2024 : 175 634,- €.  Crédits de paiement 2025 : 140 000,- €  Crédits de paiement 2026 : 498 566,- €  Montant de l'AE/CP (fonctionnement) : 199 800,- €  Cumul dépenses réalisées au 31/12/2024 : 116 550,- €.  Cumul recettes réalisées au 31/12/2024 : 79 865,- €  Crédits de paiement 2025 : 40 320,- €  Crédits de paiement 2026 : 65 000,- €			

	Créances irrécouvrables :	admissions en non-valeur et	créances étein	tes – Budget principal 2025
Décide sous 33 voix pour	irrécouvrables transmis par nécessaires étant inscrits au	r et en créances éteintes d le Service de Gestion Compt BP 2025, article 6541 et 6542 dre et signer toutes les dispo	able d'un monta ,	nt total de 7 420,13 €, les cr
		Financier et Fiscal de Territ		convention de reversemer
Décide sous 33 voix pour	- d'approuver la convention c	périmètre d'intérêt communa le reversement de produits de r cette convention et tout docu	fiscalité sur le pé	
	Attribution de subventions d'attribuer aux associations pour l'année 2025 :	- Ticket Sport Culture ayant participé au dispositif «	Ticket Sport Cu	ulture », les subventions suiva
	ASSOCIATIONS	ACTIVITES	MONTANT	
	ADAL	Peinture	411 €	
	Ailes Sarregueminoises	Aéromodélisme	100 €	
	Arts et loisirs	Petit bricolage, broderie, jeux de société	690 €	
	Ass Tennis	Tennis	802 €	
	Ass Tennis de table	Tennis de table	2 680 €	
Décide	ASSA	Athlétisme	1 076 €	
sous 33	Asso Basket	Basket	450 €	
voix pour	Asso Gymnastique	Gymnastique	2 572 €	
	Ass Lutte	Lutte	127 €	
	Badminton	Badminton	2 810 €	
	Boxing Club	Boxe anglaise	470 €	
	Cercle d'Echecs	Echecs	1 624 €	
	Cercle d'Escrime	Escrime	293 €	
	Cercle Nautique	Natation	137 €	
	Foyer culturel	Danse, informatique	2 527 €	
	Judo Club	Judo	1 027 €	
	Karaté Club	Karaté	157 €	
	Patchwork passion	Patchwork, couture	567 €	
I.		DA.L.	500 C	
	Perche Soleil	Pêche	528 €	
	Perche Soleil Rowing Kayak Club	Pecne Kayak	235 €	

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2025, chapitre 65 (autres charges de gestion courante), rubrique 4214 (Aides à la famille) article 65748 (subventions autres personnes de droit privé).

20 000 €

Taekwondo

## Convention Territoriale Globale - Attribution de subventions 2025

**TOTAL GENERAL** 

Décide sous 33 voix pour

10

Taekwondo

- d'attribuer les subventions d'un montant total de 25 520 € aux associations Riv'Droite Centre Socioculturel, Foyer Culturel et CSL Beausoleil, sous réserve de l'obtention des cofinancements prévus,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 sous chapitre 65, rubrique 348, article 65748. - d'autoriser le Maire ou son Adjoint Délégué à signer les conventions afférentes.

_						
-		Adhésion Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)				
11	Décide sous 33 voix pour	d'adhérer à la Communauté Professionnelle Territor				
12		Extension du partenariat avec le CHS				
14	Décide sous 33 voix pour	- d'approuver l'extension du partenariat avec le CHS de Sarreguemines pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation à la céramique				
		- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la conventio	n de partenariat.			
40		Convention avec le SDIS 57				
13	Décide sous 32	- d'approuver les termes de la convention conclue avec le SDIS à compter de la date de la signature pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction,				
	voix pour	- d'autoriser le Maire à signer la convention, ses avenants éventuels et tout document relatif à sa mise en œuvre,				
		- d'autoriser le Maire à demander la subrogation des	indemnités versées à l'agent sapeur-pompier volontaire.			
14	Attribution de l'indemnité de maniement de fonds					
. •		- d'attribuer l'indemnité de maniement de fonds à compter du 1er décembre 2025 ;				
	Décide sous 33 voix pour	- d'autoriser Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'indemnité versée aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;				
		- d'abroger les délibérations antérieures concernant l'indemnité de régie ;				
		- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants a	u budget.			
15		Modification du Rifseep				
	B/ · ·	- d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) sous cette nouvelle forme avec effet au 1er janvier 2026 ;				
	Décide sous 33 voix pour	- d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;				
	- d'abroger les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire (du 2 mars 2020 du RIFSEEP, du 28 juin 2021 et du 18 décembre 2023 d'actualisation du RIFSEEP) ;					
	- de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget.					
-		Augmentation de la cotisation concernant la prév	<u>royance</u>			
16	Décide sous 33	<ul> <li>d'acter l'augmentation faisant évoluer les taux applicables au régime de prévoyance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :</li> <li>Régime de base : 1,85 %*</li> <li>Option 1 (perte de retraite) : 0,84 %*</li> <li>Option 2 (décès – perte totale et irréversible d'autonomie) : 0,54 %*</li> </ul>				
	voix pour	*Assiette renforcée comprenant le traitement brut, la NBI et le régime indemnitaire.				
		L'impact prévisionnel 2026 pour les agents s'élève à	28.200€, soit +19,56% par rapport à l'année 2025.			
		Dans un but d'intérêt social, la collectivité maintient s	sa participation comme suit :			
		IB entre 367 et 465 inclus	7,00 €			
		IB entre 466 et 619 inclus	9,00 €			
		IB entre 620 et 750 inclus	11,00 €			
		IB entre 751 et 1 027 inclus	14,00 €			

		Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide :
	1	- Que la présente délibération prendra effet, le 1er janvier 2026.
		<ul> <li>Que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget primitif 2026.</li> </ul>
		RSU 2024
17	Prend acte	des données sociales de la collectivité sur l'année 2024 et de la présentation du rapport social unique 2024.
		Modification du périmètre du marché bi-hebdomadaire à l'occasion du Marché de Noël 2025
18		Du 06 novembre 2025 au 09 janvier 2026 inclus, certains commerçants du marché bi-hebdomadaire seront déplacés pour faire place à l'implantation des décorations et des chalets du Marché de Noël qui se tiendra dans le périmètre suivant :
	Décide	¬ rue Poincaré (tronçon compris en la rue du Maire Massing et la rue Louis Pasteur)
	sous 32 voix pour	¬ rue Ste Croix − place de la République,
	10	¬ rue de Verdun – tronçon compris entre la rue Utzschneider et la rue de l'Eglise,
	1	¬ rue de l'Eglise (partie haute)
	1	¬ Passage du Marché
	1	¬ Place du Marché
		Durant cette période, les commerçants non sédentaires du marché bi-hebdomadaire habituellement installés rue de l'Eglise (partie haute) et passage du Marché seront déplacés dans la rue de Verdun (tronçon compris entre la rue de l'Eglise et la rue du Marché.
19	Décide	Avenant n° 1 au contrat de concession du 01.01.2025 pour l'exploitation des services publics de stationnement en ouvrage et sur voirie
	sous 33 voix pour	d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 au contrat de concession de service public du 1 er janvier 2025 relatif à l'exploitation des services publics de stationnement en ouvrage et sur voirie
20		Convention de partenariat relative à la mise en place d'une station vélo libre-service Fluo Grand Est en gare de Sarreguemines
	Décide sous 33	- d'approuver la convention sus citée relative à la mise en place d'une station vélo libre-service Fluo Grand Est en gare de Sarreguemines,
	voix pour	- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document s'y rapportant.
	-	Convention tripartite relative à l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des
21	1	compteurs d'eau sur le site du club de tennis
	Décide sous 33	- d'approuver la convention sus citée relative à l'installation et la maintenance d'un système de télérelève des compteurs d'eau sur le mât d'éclairage du tennis club situé Avenue de la Blies,
	voix pour	- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions concernant la préparation, la passation, la signature et l'exécution de cette convention ou tout document qui s'y réfère.
22		Cession du terrain cadastré section 27 numéro 119 à Monsieur Gérard RIMLINGER
22	Décide	- de céder le terrain cadastré section 27 numéro 119, sise rue des Charrons, pour une contenance de 11 m² au prix de 350,00 € ;
	sous 33 voix pour	- de conditionner la validité de la présente autorisation à la réalisation effective de la vente dans un délai d'un an à compter de la date de la présente délibération ;
		- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer l'acte authentique ainsi que tout autre document se référant à cette acquisition ;
		- de laisser l'ensemble des frais qui résulteront de cette procédure à la charge de l'acquéreur.

24

#### Soumission de plusieurs parcelles au régime forestier

- de soumettre au régime forestier les parcelles suivantes, situées dans la Forêt communale du Grosswald,

Décide sous 33 voix pour

Section	N° de parcelle	Surface	Massif forestier
65	47	901,81 ares	Grosswald
65	49	283,93 ares	Grosswald
14	302	492,20 ares	Grosswald
14	304	79,33 ares	Grosswald
14	202	84,93 ares	Grosswald
	Total =	1 842,20 ares	

- de proposer à Monsieur le Préfet de Moselle l'application du régime forestier des parcelles précitées pour une superficie de 18,4220 ha,
- de charger l'Office National des Forêts de déposer la demande auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y référant,

Etat des prévisions des coupes 2026 et état d'assiette des coupes 2027. Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2026 en forêt communale

#### 1) Etat des prévisions des coupes 2026 et état d'assiette des coupes 2027

- d'approuver l'état de prévision de coupes et la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2026.

#### • Coupe parcelles 3/5/7/8i/8r/26r/28

Décide sous 33 voix pour

- L'exploitation du hêtre et du chêne se fera uniquement si le débouché de ces produits est garanti (contrats, préventes, amélioration de la conjoncture).
- Vente de tous les produits façonnés : (bois d'œuvre et d'industrie)
  - les grumes sont vendues par l'O.N.F. par vente par appel à la concurrence, à l'unité de produit ou sous forme de contrat
- Le bois d'industrie de certaines parcelles pourra cependant être vendu sur pied à l'unité de produit en fonction du marché.
- Bois de chauffage non façonné :
  - le bois de chauffage sera délivré dans les houppiers de ces coupes.
  - le Conseil Municipal fixe le prix de ces produits à 13 €/stère.
- d'approuver le programme d'actions pour un montant maximum de : 187 659.32 € et autorise le Maire à signer les devis correspondant à ces travaux.
- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026 comme suit :
  - dépenses : Chap 011 Rub. 8330 . Art 605 exploitation et débardage = 157 659,32 € HT
  - dépenses : Chap 011 Rub 8330 Art 6282 frais de gardiennage = 30 000 € HT
  - recettes : Chap 070 Rub. 8330 . Art 7022 vente de coupes = 270 650 € HT
- d'accepter l'inscription à <u>l'état d'assiette des coupes 2027</u> des parcelles **5/7/8i/8r** de la forêt communale de Sarreguemines pour un volume total estimé <u>à 2 690 m³</u>,

#### 2) Programme des travaux d'investissement et d'entretien 2026 en forêt communale.

- d'approuver le programme d'actions des travaux patrimoniaux 2026 pour un montant de 68 410.92 € HT :
  - Investissement :

41 440 €

- Fonctionnement :

26 970.92 €

- de confier ces travaux à l'O.N.F. entrepreneur et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants.

-		- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026 comme suit : - Chap 023 – Rub. 8330 Art 2128 23FO (Investissement)	=	41 440 € HT	
		- Chap 011 – Rub. 8330 Art 61528 – 23FO (Fonctionnement)	=	26 970.92 € HT	
		- de fixer la redevance relative aux autorisations de passage et de stockag Sarreguemines selon le calcul suivant :	ge en forê	t communale de	
		- pour les tonnages transportés : 1,10€ par m³ et par kilomètre. - pour la surface de stockage des bois : 0,15€ par m² et par mois			
25		Exercice par le Maire de la délégation consentie par le Conseil Mun Communication(s)	icipal (a	rt. L 2122-22 du CGC	<u>)                                    </u>
	Prend acte	<ul> <li>décisions financières</li> <li>renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain</li> <li>liste des marchés et des accords-cadres conclus</li> </ul>			

Le procès-verbal intégral de cette séance pourra être consulté à la Direction Générale des Services

Marc ZINGRAFF

Maire
1ER Vice-Président de la Communaute d'Agglomération Sarreguemines Confluences Conseiller Régional Délégué à la Grande Région et au Rayonnement Universitaire Territorial